

HYDRAPIS

*Hygiène et protection des trayons
Pulvérisation après traite*

1. PROPRIETES :

HYDRAPIS est un produit prêt à l'emploi, à base de CHLORHEXIDINE.
L'hygiène des trayons est améliorée par le pouvoir mouillant d'HYDRAPIS qui agit au plus profond des pores (pouvoir de pénétration).

La formule exclusive de l'HYDRAPIS est une association d'agents humectants d'origine 100% végétale, d'agents nettoyants cosmétiques d'origine végétale, issus de l'huile de palme et de noix de coco permettant de limiter les irritations. À base d'huile essentielle de citronnelle sans allergène, d'un conservateur cosmétique et d'un agent désinfectant, HYDRAPIS assure la protection microbienne des trayons tout en leur donnant douceur et souplesse. Très doux, HYDRAPIS n'agresse pas la peau.

HYDRAPIS est efficace sur les bactéries responsables des mammites, selon la norme EN 1656.
Utilisable en agriculture biologique*.

2. MODE D'EMPLOI :

HYDRAPIS s'applique en pulvérisation manuelle ou automatique.
HYDRAPIS peut s'utiliser en robot de traite.

Immédiatement après la traite :
Pulvériser HYDRAPIS pur sur le pis, veiller bien à répartir le produit.
Ne pas essuyer, ne pas rincer, laisser agir.

3. EFFICACITÉ BIOCIDÉ :

Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1656 version Avril 2000, en condition de désinfection des trayons

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
Pseudomonas aeruginosa CIP 103467	PUR
Escherichia coli CIP 54 127	PUR
Staphylococcus aureus CIP 4 .83	PUR
Enterococcus hirae CIP 58.55	PUR

L'HYDRAPIS est conforme à la norme AFNOR EN 1656 en PUR en 30 minutes à 30°C dans les conditions de désinfection des trayons (10 g/L de lait écrémé).

4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide rose
pH :	5,75 +/- 0,75
Densité :	1,02 +/- 0,01 g/cm ³
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
TP :	TP03 - désinfection des trayons hors usage médicament vétérinaire.
Substance active :	Digluconate de Chlorhexidine (N°CAS: 18472-51-0) à 6,10 g/L

5. CONDITIONNEMENTS :

Bidon de 20 Kg – Fût de 60 Kg.

6. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1003) : + 33 (0)3 83 22 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Le pictogramme EVPHEL, présent sur le produit, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

* Produit conforme au règlement CE 1358/ 2014 modifiant le règlement CE N° 889/2008 pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

N° de révision 08-08-2019 v10 (1003)